

Conditions commerciales générales, LAUPER Instruments AG

1. Domaine de validité

Les conditions commerciales générales valent pour toutes les offres, livraisons et accomplissements de l'entreprise LAUPER Instruments AG avec le siège à Murten/Morat. Ils font partie de tous les contrats et livraisons achevés.

2. Conclusion du contrat

Le contrat entre le client et LAUPER Instruments AG se réalise avec la commande du client et après acceptation par LAUPER Instruments AG. LAUPER Instruments AG demande une commande verbale ou écrite, ou l'envoi d'appareils. LAUPER Instruments AG accepte l'ordre par confirmation de commande, par envoi du matériel commandé, ou en faisant le travaux demandés. Les offres par écrit ont une validité de 30 jours (sauf autre accord par écrit). Offres verbales sont que valable en lien avec une confirmation par écrit.

3. Prix

Les prix accordés se comprennent en Francs suisses, sans TVA, sans emballage et sans frais de livraison. Les frais de livraison et d'emballage sont facturés à part. Les listes de prix peuvent être actualisés à tout moment. Livraisons et travaux pour lesquelles les prix n'ont pas été fixé par avance, seront facturé selon les prix actuels du matériel ou selon mise en oeuvre.

4. Conditions de livraison et de l'exécution du travail

Le client prend en charge le danger et les frais de la livraison. Aussi en cas de livraisons partielles. Aucun droit de dédommagement n'a le client dans les cas suivants: retard de la livraison, absence complète de la livraison suite à une force plus élevée, problèmes dans la production ou dans le cas d'une modification de modèle.

5. Paiements

Le délai de paiement pour tous les travaux et services fournis s'élève à 30 jours. Lors du dépassement du délai de paiement, LAUPER Instruments AG peut sans mise en demeure facturer l'intérêt de retard usuel dans le commerce, et tous les coûts induits.

6. Réserve de propriété

Les marchandises livrées restent jusqu'au paiement complet dans la propriété de LAUPER Instruments AG. Celui-ci est autorisé à faire l'inscription dans le registre des réserves de propriété.

7. Objection / Blâme de manque

Des objections et les blâmes de manque dans n'importe quelle genre, doivent être blâmés par écrit par l'acheteur dans les huit jours envers de LAUPER Instruments AG en indiquant le numéro du bulletin de livraison. Une livraison avec des dommages de transport doit être acceptée sous réserve, et doit être indiquée par écrit immédiatement chez le transporteur. Des services sont considérés comme admis lorsque le client n'élève pas d'objection par écrit après la fourniture.

8. Garantie

Notre facture est en même temps le bulletin de garantie. La marchandise qui doit être réparée ou maintenue sous garantie, doit nous être envoyée avec une copie de facture. La garantie de fabricant est obligatoire pour tous les produits, pour autant que rien d'autre soit noté. Sur réparation et service nous donnons une garantie de trois mois. Le calibrage est valable pendant 6 mois, si rien d'autre est indiqué sur le certificat. Les frais de livraison vont à la charge de l'acheteur. La garantie n'est pas valable si l'appareil n'est pas utilisé correctement, et si une personne non autorisée effectue des réparations à l'appareil, et si des travaux de service prescrits sont omis ou ne sont pas faites correctement. Non plus valable est la garantie, si l'appareil est démonté ou modifié par des personnes non autorisées.

9. Responsabilité

LAUPER Instruments AG accepte responsabilité exclusivement comme c'est déterminé dans les paragraphes précédents. En outre, des droits à dédommagement du client sont exclus.

10. Tribunal

Pour toutes exigences résultant de la relation commerciale, la place de réalisation (pour les deux partis) est le tribunal de Murten/Morat.

Murten/Morat en mai 2007